

CAI EAS
C18F
10 MAI/98
DOCS c3



Hebdo

Canada



Volume 6, N° 19
(Hebdomadaire)

le 10 mai 1978

Ottawa, Canada

Le Canada aide à préparer la voie menant à l'indépendance de la Namibie	1
Aide de la SEE aux exportations	2
Des locomotives pour la Tanzanie	2
Nomination du lieutenant-gouverneur du Québec	3
Claude Wagner nommé au Sénat	3
Collaboration franco-canadienne en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitation	3
"T'as bien un drôle de nom!"	4
Quatre provinces adoptent d'ores et déjà la pause-exercice	4
Étiquetage des aliments et maladies cardio-vasculaires	4
Cranberry Swamp livre son trésor	5
Indexation des pensions de retraite des employés du gouvernement	6
Fidèle revient, chaque année, le temps des impôts	6
De plus en plus de touristes français visitent le Canada	6
Un observatoire d'astronomie optique au mont Mégantic	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Le Canada aide à préparer la voie menant à l'indépendance de la Namibie

Les Sud-Africains ont accepté une proposition du Conseil de sécurité visant à donner l'indépendance à la Namibie. L'annonce a été faite, le 25 avril à New York, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, en conclusion d'un discours qu'il prononçait devant la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, au nom des gouvernements de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada, pays membres du Conseil de sécurité qui, depuis plus d'un an, sont engagés dans une initiative destinée à réaliser l'indépendance de la Namibie par le biais de l'application de la résolution 385 du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité. M. Jamieson a signalé que cette résolution comportait "l'approche la plus globale jamais adoptée par le Conseil pour trouver la solution désirée au problème namibien".

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rappelé que la résolution demande des élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies; l'établissement du dispositif nécessaire à l'intérieur de la Namibie pour superviser ces élections et des conditions permettant au peuple namibien de s'organiser politiquement; le retrait de l'administration illégale que l'Afrique du Sud maintient en Namibie et le transfert des pouvoirs au peuple namibien, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies; la libération de tous les prisonniers politiques namibiens; l'abolition de l'application de toutes les lois et pratiques entachées de discrimination raciale et politiquement répressives; et le retour inconditionnel de tous les Namibiens actuellement en exil pour des raisons politiques, c'est-à-dire prendre toutes les mesures pour s'assurer qu'ils puissent rentrer dans leur pays sans risque d'arrestation, de détention, d'intimidation ou d'emprisonnement.

Éléments essentiels de la proposition

M. Jamieson a décrit brièvement les éléments essentiels de la proposition des cinq pays en vue d'un règlement de la question namibienne: "Sur la base de la résolution 385, nous considérons que la clé du passage rapide à l'indépendance, dans des conditions acceptables pour la communauté internationale, est la tenue d'élections libres dans toute la Namibie considérée comme une seule entité politique, sous la supervision et le contrôle appropriés des Nations Unies. A cette fin, nous demandons que soit créée une imposante force des Nations Unies, à la fois civile et militaire, que nous avons appelée pour les besoins de la cause Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Ce groupe serait dirigé par un représentant spécial de l'ONU nommé par le Secrétaire général dont il relèverait. En collaboration avec l'administrateur général nommé par l'Afrique du Sud, le représentant spécial aurait comme tâche première de s'assurer que soient réunies toutes les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables. Il verrait ainsi à ce que toutes les mesures ou règlements répressifs soient abrogés, que toutes les libertés soient restaurées et que tous les prisonniers ou détenus politiques namibiens soient relâchés de sorte qu'ils puissent participer pleinement et librement au processus électoral.

"Des élections libres ne peuvent avoir lieu dans des conditions de répression, ni d'ailleurs dans des conditions d'insécurité et d'intimidation. D'ici à ce que la Namibie indépendante prenne en main sa propre sécurité, la communauté internationale doit insister pour que soient mis en oeuvre les moyens nécessaires pour faire respecter la loi et l'ordre et assurer la sécurité générale du territoire. C'est pourquoi la proposition demande la cessation complète de tous les actes d'hostilité. Elle prévoit de faire respecter la loi et l'ordre,

Le navigateur français Jacques Cartier (1494-1554), qui était parti à la recherche d'une route vers l'Asie par le nord du Nouveau-Monde, atteignit Cap Bonavista (Terre-Neuve) le 10 mai 1534, vingt jours après avoir quitté Saint-Malo, sa ville natale. Poursuivant sa route le long des côtes du Labrador, il débarqua, le 24 juillet dans la péninsule de Gaspé et prit possession du pays au nom du roi de France, François 1er. On le surnomma le "découvreur du Canada".

l'introduction d'un important contingent militaire de l'ONU, en même temps qu'un retrait échelonné de tous les soldats sud-africains, à l'exception de 1 500 d'entre eux, qui seraient consignés à un ou deux cantonnements et placés sous la surveillance des Nations Unies en attendant d'être retirés du territoire. Nous aimerions que la force de l'ONU reçoive un mandat ferme et précis pour faire respecter les dispositions de l'accord.

"En principe, ces dispositions devraient suffire à assurer la sécurité, mais il va certainement falloir les appliquer dans des conditions changeantes. Nous espérons que les parties en cause et les États voisins prendront les mesures qui s'imposent pour que les dispositions de la proposition en matière de sécurité soient strictement observées. Pour notre part, en tant que membres du Conseil de sécurité, nous verrions avec beaucoup d'inquiétude toute action susceptible de menacer la sécurité de la Namibie et de l'empêcher d'accéder rapidement à l'indépendance, et nous agirions en conséquence".

Caractère urgent de l'initiative

M. Jamieson a fait l'historique de l'initiative du Conseil de sécurité, soulignant que les cinq pays membres avaient décidé de chercher des moyens pratiques de mettre fin à cette impasse qui dure depuis trente ans. La mise en place imminente de la

Constitution Turnhalle, prévue en juin 1977, et qui "aurait entraîné la formation unilatérale par l'Afrique du Sud d'un gouvernement fondé sur les groupes ethniques et excluant la participation de tout parti politique et, fait le plus important, celle de la SWAPO, l'un des partis les plus importants du territoire" n'a fait qu'ajouter au caractère urgent de l'initiative amorcée en avril 1977. Dès le départ, les Cinq, reconnaissant n'avoir aucun mandat pour entreprendre des négociations ou conclure des engagements concernant la Namibie, ont agi comme "un groupe de contact officieux" et ont clairement exprimé à toutes les parties leur intention de soumettre la question au Conseil de sécurité dans les meilleurs délais, a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Jamieson a continué en disant que l'initiative des Cinq "avait entraîné une activité diplomatique intense" pendant plus d'un an, laquelle comprenait des discussions avec l'Afrique du Sud en avril, juin, septembre et décembre, ainsi qu'avec la SWAPO en août, octobre et novembre. Tout au long de ce processus, les Cinq sont restés en consultation étroite avec le Secrétaire général, avec les gouvernements des États de première ligne, — le Nigeria, l'île Maurice, et le Gabon, et avec toutes les autres parties namibiennes. L'importance que les Cinq attachaient à leur initiative s'est exprimée

par la participation de leurs cinq ministres des Affaires étrangères aux discussions qui ont eu lieu simultanément, les 11 et 12 février à New York avec les principaux intéressés, l'Afrique du Sud et la SWAPO.

"Nos efforts ont d'abord été accueillis avec méfiance et suspicion par toutes les parties et, notamment, par les principaux intéressés: le gouvernement de l'Afrique du Sud et la SWAPO, a dit M. Jamieson. En effet, chacune des parties était convaincue que nos efforts visaient à remettre la Namibie aux mains de l'autre sans nous préoccuper de leurs intérêts ou de ceux de l'ensemble du peuple namibien".

M. Jamieson a fait remarquer que la proposition n'abordait pas la difficile question de Walvis Bay parce que les Cinq ne voyaient pas comment la régler dans le cadre des négociations actuelles. Cependant, ils étaient convaincus que "ce litige ne devrait pas retarder l'indépendance namibienne attendue depuis si longtemps et qu'il devrait, sous tous ses aspects, faire l'objet de discussions entre le gouvernement sud-africain et le gouvernement élu de la Namibie".

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a conclu son discours en disant que, juste avant de pénétrer dans la salle de l'Assemblée, on l'avait informé que les Sud-Africains avaient accepté la proposition.

Aide de la SEE aux exportations

Le Conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a approuvé récemment des prêts, des assurances-crédits à l'exportation et des garanties d'investissement à l'étranger d'une valeur globale de \$159,97 millions pour des ventes canadiennes à l'exportation de \$223,29 millions destinées à 14 pays: la Bolivie, la France, Israël, La Malaisie, les États-Unis, l'Équateur, la Grèce, le Mexique, la Pologne, la Roumanie, la Russie, le Cameroun, le Maroc et la Tunisie.

En annonçant cette nouvelle, le président de la SEE, M. John A. MacDonald, a déclaré que cette somme comprenait \$131,57 millions de prêts et d'assurances pour des ventes de \$162,99 millions qui aideront à maintenir ou à créer environ 4 500 années-personnes pour 94 principaux sous-traitants canadiens. Les garanties d'investissement à l'étranger, d'une valeur globale de \$28,40 millions, de-

vraient rapporter des bénéfices de \$60,30 millions au Canada.

Les ententes conclues portent sur des produits de pâtes et papiers, des rails, l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, du matériel pour distillerie, des niveleuses et autres matériels routiers, des pièces détachées pour la télévision, des logements préfabriqués et des cimenteries, des aéronefs, des trieuses de courrier, des rouleaux de fil métallique, des valves industrielles, des locomotives, des wagons fermés et réseaux de télécommunications.

La SEE est une entreprise commerciale fédérale qui aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence internationale grâce à des prêts, assurances-crédits à l'exportation, assurances-cautionnement, garanties d'investissement à l'étranger et autres services financiers. En 1978, la Société a déjà approuvé des prêts, des assurances et des garanties d'investissement à l'étranger d'une valeur globale de \$1,60 milliard pour des ventes canadiennes à l'exportation de \$1,69 milliard.

Des locomotives pour la Tanzanie

Des marchés d'une valeur globale de \$14 446 675 ont été passés avec la compagnie Bombardier-MLW pour le compte de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a annoncé récemment le ministre des Approvisionnement et Services, M. Jean-Pierre Goyer.

Le premier, d'un montant de \$12 274 897, prévoit la fourniture de 15 locomotives Diesel moyennes (modèle MLW MX620) destinées à la ligne principale de chemins de fer de Tanzanie. Le deuxième, s'élevant à \$2 171 778, prévoit l'achat de 2 146 pièces de rechange pour la Société des chemins de fer de Tanzanie, à Dar Es Salaam.

Ces locomotives, destinées à la ligne principale qui traverse tout le pays de Dar Es Salaam à Kigoma, sont achetées dans le cadre du programme d'amélioration des chemins de fer de Tanzanie.

L'on prévoit que la livraison des locomotives se fera au printemps de 1979.

Nomination du lieutenant-gouverneur du Québec

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a annoncé le 20 avril la nomination de M. le sénateur Jean-Pierre Côté au poste de lieutenant-gouverneur du Québec. Il succède à M. Hughes Lapointe.

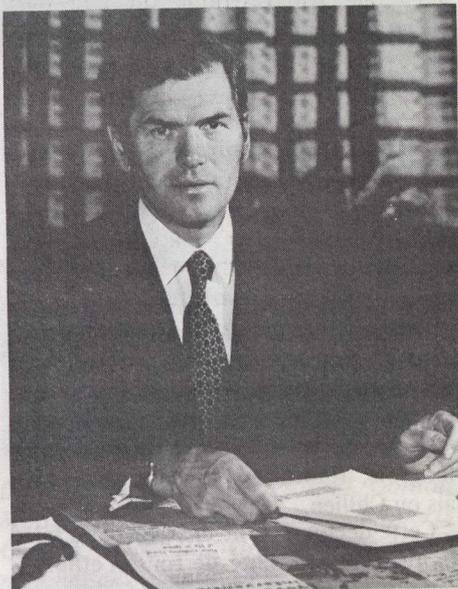
Né à Montréal en 1926, M. Côté est diplômé de l'École de technologie dentaire du Québec dont il a obtenu la médaille d'or du Mérite en 1951.

Tout au long de sa vie, il a participé activement aux affaires locales de la ville de Longueuil (Québec). Ainsi, il a œuvré pendant vingt ans dans le mouvement scout; il a été nommé commissaire diocésain des scouts de Saint-Jean (Québec). Il travailla avec les jeunes et les personnes défavorisées. Membre d'équipes locales de hockey et de football, il fut entraîneur de hockey.

Élu membre de la Commission scolaire de Longueuil en 1960, il en devint président en 1961 et garda ce poste jusqu'en 1963.

M. Côté est décoré de la médaille d'argent de l'Ordre du Mérite de Longueuil, médaille que cette ville accorde à ses citoyens de marque.

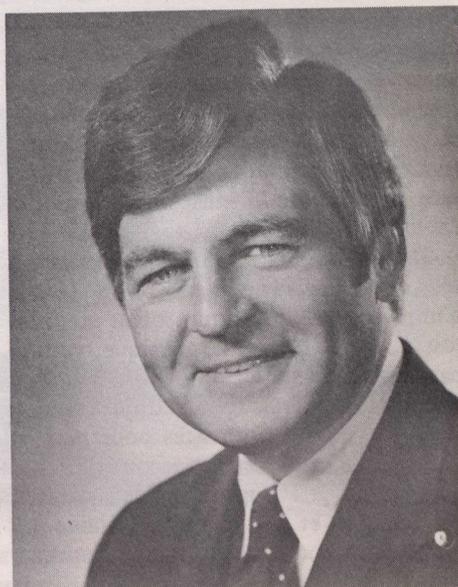
En avril 1963, il fut élu député de la



M. Jean-Pierre Côté

circonscription de Longueuil aux Communes, puis réélu aux élections générales de 1965 et 1968. Nommé ministre des Postes en décembre 1965, il détint ce portefeuille jusqu'en juillet 1968, date à laquelle il devint ministre du Revenu national. En 1970, il revint aux Postes,

M. Wagner qui occupait le poste de critique des affaires extérieures pour le Parti conservateur a déclaré: "Cette nomination est pour moi un défi et elle me procurera une tribune prestigieuse pour commenter les questions d'intérêt national et ainsi servir mon pays".



M. Claude Wagner

John Evans

Claude Wagner nommé au Sénat

M. Claude Wagner, député conservateur de Saint-Hyacinthe (Québec), a été nommé au Sénat. Il succède à M. le sénateur Jean-Pierre Côté, nommé lieutenant-gouverneur du Québec.

Né à Shawinigan (Québec) en 1925, M. Wagner a fait ses études à l'Université d'Ottawa et à l'Université McGill, à Montréal. Il est devenu procureur de la Couronne en 1960 et juge de la Cour des Sessions de la Paix en 1963.

L'année suivante, il était élu député libéral à l'Assemblée législative du Québec (puis réélu en 1966). M. Wagner fut solliciteur général du Québec de 1964 à 1966.

En 1970, après sa défaite au congrès de leadership du Parti libéral, il revint à la magistrature. Deux ans plus tard cependant, à l'invitation de M. Robert Stanfield, alors chef du Parti conservateur, M. Wagner se lança en politique fédérale sous la bannière de ce parti.

En 1975, il était à nouveau défait au congrès de leadership du Parti conserva-

d'abord comme ministre sans portefeuille responsable de ce ministère puis comme ministre des Postes.

Lors des élections de 1972, M. Côté décida de ne pas se représenter.

Il fut nommé au Sénat en septembre 1972 comme représentant de la division sénatoriale de Kennebec. En janvier 1974, il était élu président du Parti libéral du Canada, section québécoise.

Collaboration franco-canadienne en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitation

Récemment se tenait au Canada la première rencontre des membres du Comité conjoint d'orientation, créé conformément au Protocole d'entente entre le ministère d'État chargé des Affaires urbaines (Canada) et le ministère français de l'Équipement, en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitation.

Le Protocole d'entente établi en juin 1977 entre le ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire (France) et le ministère d'État chargé des Affaires urbaines (Canada) a pour but de permettre à chacun des deux pays de profiter plus facilement et plus rapidement des expériences scientifiques et techniques de l'autre en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitation.

Au cours des entretiens, qui ont eu lieu à Montréal, Ottawa et Toronto, les membres du Comité ont adopté la liste suivante de sujets sur lesquels porteront les études conjointes et les échanges d'information:

- politiques, programmes et techniques d'aide en vue de la remise en état des logements;
- politiques et programmes de revivification des centres-villes;
- étude et examen des diverses techniques de récupération de la plus-value foncière;
- interprétation des "zones d'agression sonore" à proximité des grands aéroports;
- énergie et habitat: isolation thermique, énergie nouvelle et matériaux de construction;
- étude comparative des coûts de construction au Canada et en France;
- divers modes de coopération intermunicipale;
- concertation sur des sujets relatifs aux établissements humains faisant l'objet de discussions au sein d'organismes internationaux.

"T'as bien un drôle de nom!"

La télévision de Radio-Québec présente depuis la mi-janvier une expérience inédite d'émissions entourant la vie des immigrants au Québec.

S'inspirant des problèmes d'adaptation ou d'intégration qui se posent à tout immigrant, deux jeunes animateurs, Paola et Bruno, rendent visite à d'autres jeunes québécois, d'origines ethniques différentes de la leur. Par le jeu d'une caméra intimiste, ils entraînent le téléspectateur dans le monde de leurs invités, avec une spontanéité déroutante, à tout le moins inhabituelle pour un documentaire de télévision.

"Est-ce que ton père s'est enfui parce qu'il n'était pas d'accord avec la politique de son pays?"

—Oui... en fait, il était surtout contre l'absence de liberté, c'est pour ça..."

Le dialogue surprend; le père, non loin, lance un regard furtif: son fils ne s'attarde pas. L'homme... apparaît plutôt,



Paola

ORTQ



Bruno

dans le récit qu'en fait le fils, comme un héros d'aventure; la page d'histoire est plus facile à tourner.

La conversation entre les jeunes amène à découvrir cet autre Québécois, qu'il soit Hongrois, Italien, Grec, Portugais, Français ou Chilien.

Cette découverte ne cherche pas à faire comprendre la réalité de toute l'ethnie à laquelle appartient l'immigrant rencontré par l'équipe de production: elle tente, au contraire, de témoigner de l'expérience vécue par un individu, dans sa famille, dans son ethnie, dans la société qui l'accueille, alors qu'il véhicule des différences, c'est inévitable, qui sont culturelles et souvent sociales.

"Ca ne te fait rien d'être différent?"

—Quand on est petit, répond-il, on n'aime pas ça; puis, on est grand, on trouve ça intéressant d'être différent des autres..."

Filmés en direct au beau milieu de leurs jeux, de leurs travaux scolaires, chez leurs amis, dans leur maison, les enfants immigrants interrogés réfléchissent, en

même temps que leurs interviewers, sur les problèmes que leurs parents et eux-mêmes rencontrent lorsqu'ils doivent faire face à un contexte de vie québécois: la difficulté d'être étranger à Montréal, d'être enfant d'un mariage mixte, la sensation de l'exil lorsqu'on est enfant "réfugié politique" et qu'on ne vit que dans l'attente du retour au pays natal, les préjugés religieux, raciaux, etc.

T'as bien un drôle de nom est réalisé par André A. Bélanger et produit par Interimage Inc.

Tiré de *Québec Monde*, mensuel du ministère de l'Immigration du Québec.

Étiquetage des aliments et maladies cardio-vasculaires

Un nouvel étiquetage indiquant le nombre de calories, le taux de matières grasses et de sucre dans les aliments aiderait les Canadiens à éviter les maladies cardio-vasculaires, a déclaré le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Monique Bégin, lors de la réunion annuelle des Fabricants canadiens de produits alimentaires.

Le ministre a souligné que le but des récentes recommandations de son ministère était d'inciter les Canadiens, d'une part, à augmenter leur consommation de céréales de grains entiers, de fruits et de légumes et, d'autre part, à réduire leur consommation d'alcool, de matières grasses, de sucre et de sel. Cependant, il est impossible d'appliquer ces recommandations si l'on ne peut être mieux renseigné sur les aliments que l'on achète: l'étiquetage actuel ne permet pas au consommateur de savoir le nombre de calories et les taux de matières grasses et de sucre contenus dans plusieurs aliments.

Mlle Bégin a signalé que son ministère et celui de la Consommation et des Corporations travaillaient ensemble à l'élaboration d'un étiquetage adéquat. Elle a de plus ajouté qu'elle avait reçu un appui unanime, de la part des personnes travaillant dans le domaine de la santé et des représentants d'associations de consommateurs, pour que les compagnies indiquent visiblement le pourcentage de sucre sur les boîtes de céréales.

Enfin, le ministre a ajouté qu'il était cependant encourageant de constater, que, dans l'ensemble, les dernières statistiques révèlent une diminution, au Canada et aux États-Unis, du nombre de décès dus aux maladies cardio-vasculaires.

Quatre provinces adoptent d'ores et déjà la pause-exercice

Au mois de décembre dernier, le ministre d'État à la Santé et aux Sports amateurs, Mme Iona Campagnolo, annonçait un nouveau projet: la pause-exercice.

Quatre provinces l'ont d'ores et déjà adopté et sa popularité ne cesse de grandir.

La pause-exercice, élément du programme fédéral Flip, est actuellement dans sa première phase; elle a créé des emplois pour 12 coordonnateurs et 147 travailleurs grâce au financement prévu pour l'implantation de la pause-exercice dans les quatre provinces.

Comme son nom l'indique, la pause-exercice est une série d'exercices simples d'une durée de six à sept minutes, exécutés

au son de la musique dans un bureau, une salle de classe, une salle de conférences, une résidence pour personnes âgées, ou même à la maison. Son but est de stimuler la circulation, d'améliorer la posture, de détendre les muscles et de chasser l'ennui et la fatigue.

Un des aspects les plus intéressants de ces exercices réside dans le fait que n'importe qui, quels que soient son âge, son sexe ou sa forme physique, peut y participer.

La pause-exercice est pratiquée actuellement dans des résidences pour personnes âgées, dans des écoles secondaires, des bureaux du gouvernement, des hôpitaux, des banques et des cercles d'entraide des provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

ORTQ

Cranberry Swamp livre son trésor

D'ordinaire, il n'y a guère que des chasseurs de canards pour s'aventurer dans les terres marécageuses de Cranberry Swamp, au pied de Little Lake (Ontario). Pourtant, vers 2 heures du matin le 26 juin dernier, M. Bob Griffith, entrepreneur à la retraite et éleveur de moutons de race, peinait dans la boue et les broussailles et y menait un autre genre de chasse; un chien errant avait isolé deux de ses brebis dans les marécages.

Au cours de sa recherche, Griffith remarqua un objet rond que les rayons de la lune semblaient déguiser en une vieille chaudière, peut-être d'un moulin à scie. S'en étant approché, il vit que l'objet était de bois et l'idée lui vint qu'il s'agissait peut-être d'un bateau ou d'une partie d'un *Mosquito*, le fameux avion de bois. Que faisait donc cet objet dans un marécage?

Le lendemain, notre homme téléphone à la base militaire de Trenton et signale avoir trouvé les restes d'un bateau ou d'un avion. Les militaires, la police et les gardes-chasse communiquent habituellement ce genre d'information au service des enquêtes sur les accidents de Transports Canada. Cette fois, le rapport fut présenté à l'inspecteur de service à Toronto, M. McSwain, qui prit les dispositions nécessaires pour aller sur les lieux.

Taches rougeâtres

A première vue, les débris faisaient effectivement penser à un bateau, à une arche en fait, mais les entretoises de métal



Deux des chasseurs de trésor, M. Gordon McSwain, enquêteur de Transports Canada, et M. Bob Bradford, du Musée national des sciences et de la technologie.

situées à l'intérieur eurent tôt fait de convaincre MM. McSwain et Batchelor qu'ils étaient devant la coque d'un hydravion, très vraisemblablement un *Vedette*. Des taches de peinture rouge sur la quille leur donnèrent une idée du propriétaire. En effet, le rouge était utilisé sur la partie inférieure de la quille des hydravions militaires avant la Seconde Guerre mondiale.

De retour à Toronto, M. McSwain téléphona à M. Bob Bradford, du Musée des sciences et de la technologie d'Ottawa. M. Bradford, expert en vieux avions, s'empressa de rassembler les morceaux du puzzle historique et conclut qu'il s'agissait d'un *Vedette G-CYWO* de

la société Vickers, appareil militaire qui s'était écrasé le 23 septembre 1937.

Cette journée-là, il y a de cela 40 ans, l'officier d'aviation Michael Doyle avait décollé du terrain de l'école de navigation aérienne de Trenton et effectuait une randonnée d'exercice lorsque la pompe à essence fit défaut. Il dirigea le monomoteur vers l'étendue d'eau la plus proche, en l'occurrence Little Lake, et parvint à se poser dans les marécages de Cranberry Swamp. Doyle, l'aide-pilote H.A. Walker et le navigateur J.L. Bevan s'en tirèrent indemnes. L'appareil était perdu et l'aviation vint récupérer ce qu'elle pouvait emmener, dont le moteur, les instruments et les ailerons.

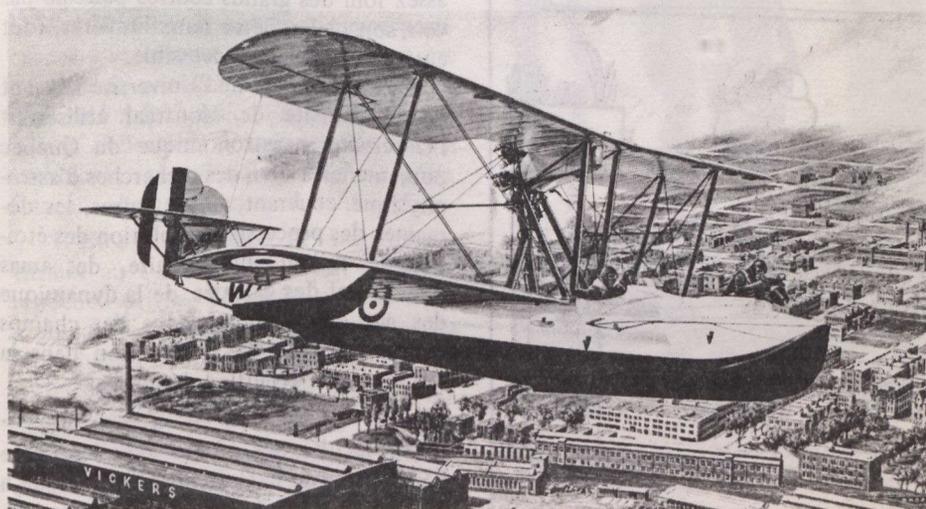
Histoire du Vedette

Le *Vedette* est une des véritables machines volantes de l'époque des "écharpes de soie". Les pilotes s'assoiaient côte à côte dans le cockpit à deux places; l'observateur ou le photographe, juché seul dans le nez de l'appareil, n'avait pas de siège et devait se tenir debout ou se munir d'une boîte et d'un coussin. De plus, il n'était pas attaché comme ses camarades qui eux s'amarrèrent au plancher à l'aide de câbles accrochés aux harnais de leur parachute. On raconte qu'un jour un pilote, en rase-mottes au-dessus d'un lac, suivait de près une volée de canards lorsque tout à coup ceux-ci firent volte-face. Le pilote baissa la tête, poussant les commandes vers l'avant. Le *Vedette* piqua du nez, toucha le lac et rebondit en un soubresaut qui catapulta l'observateur dans le lac.

En tout, 61 *Vedettes* sortirent des usines de la Vickers à Longueuil dans les années 20. Biplans plus légers que la plupart des hydravions à coque de l'époque, ils pouvaient décoller en six secondes, temps respectable pour des appareils de ces années et avaient une vitesse maximale d'environ 128 km à l'heure.

Au terme de leur carrière, les *Vedettes* étaient mis au rancart dans les régions qu'ils avaient desservies en dernier. Vers le début des années 40, ce type d'avion cessa d'être utilisé.

M. McSwain emmena M. Bradford dans le marécage pour s'assurer qu'il n'y avait pas erreur. Puis, une équipe du Musée glissa des pieux de cèdre sous la quille et la traîna délicatement sur la terre ferme où on l'empaqueta. Un hélicoptère de la Défense nationale amena alors la caisse à l'aéroport de Trenton d'où un camion la transporta jusqu'au Musée à Ottawa.



L'usine de la Vickers à Longueuil au Québec a fabriqué 61 hydravions à coque de type Vedette dont le dernier exemplaire vola dans les années 40. Le photographe installé dans le nez de l'appareil devait se passer de siège et de pare-brise.

Indexation des pensions de retraite des employés du gouvernement

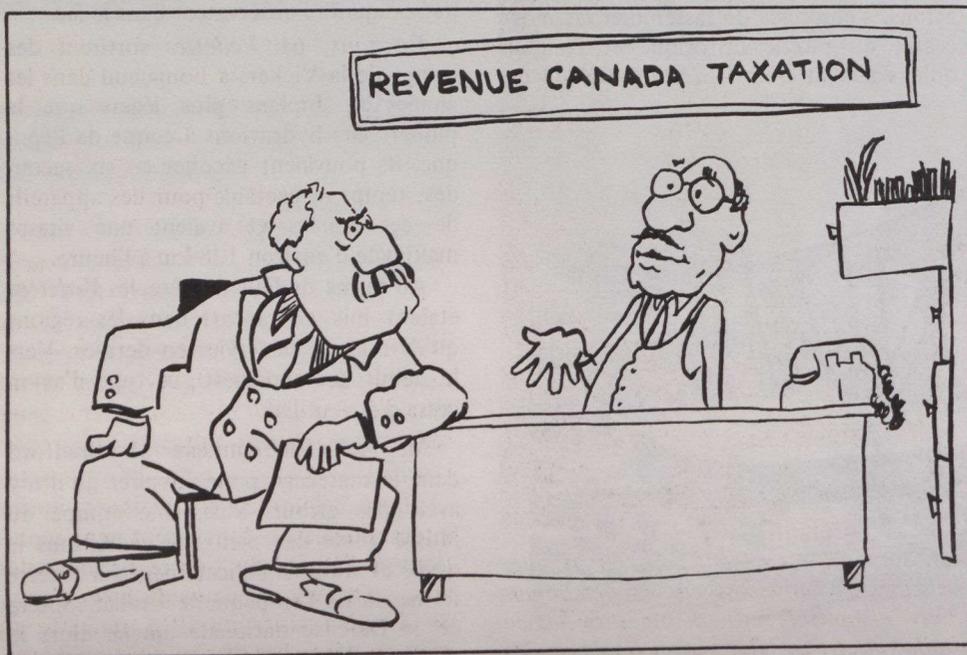
Le texte qui suit est un résumé des propositions faites par le gouvernement au sujet de l'indexation des pensions payables en vertu de toutes les lois du gouvernement fédéral sur la pension de retraite, notamment la Loi sur la pension de la Fonction publique; la Loi sur la pension des Forces armées; la Loi sur la pension de la Gendarmerie royale du Canada; la Loi sur la pension des députés fédéraux; et autres lois fédérales sur la pension.

Selon les propositions faites, l'indexation sera différée jusqu'à l'âge de 60 ans, bien que cet avenant soit intégré graduellement au cours des cinq prochaines années de manière à ne pas affecter ceux qui prendront leur congé de retraite en 1978. Cela n'affectera pas non plus les allocations payables aux veuves et aux enfants, ni les pensions d'invalidité; c'est-à-dire que, dans le cas d'un employé qui atteint l'âge de 55 ans et qui prendra sa retraite en 1979, l'indexation sera différée jusqu'à l'âge de 56 ans; pour un cas semblable en 1980, l'indexation sera différée jusqu'à l'âge de 57 ans, etc. Dans tous les cas, cependant, lorsque l'âge requis est atteint, l'indexation sera cumulative à compter de la date de la mise à la retraite, bien qu'aucun versement rétroactif ne soit fait.

A compter de 1979, l'indexation, au regard de la première année suivant la date de la retraite, sera payée au *pro rata*, en fonction du nombre de mois complets entre la date de la mise à la retraite et le 31 décembre de la même année; c'est-à-dire, dans le cas de l'employé qui prend sa retraite le 15 juin 1978, que l'indexation, le 1er janvier 1979, sera établie en fonction de six douzièmes du montant par ailleurs indiqué. Ceux qui prennent leur retraite en décembre 1978 ne bénéficieraient pas de l'indexation le 1er janvier 1979.

Le montant de l'indexation payable sera établi en fonction des fonds disponibles, y compris la part du retraité au compte de l'indexation (LPRS) et la part du retraité de l'excédent des intérêts (c'est-à-dire les intérêts en excédent de 4 p.c.) portés au crédit du compte de la pension principale (LPPF). La situation fera l'objet d'un nouvel examen en octobre 1978 et les fonds qui doivent être disponibles au regard des trois prochaines années seront évalués par le chef actuaire. Si on constate que ces fonds rendront impossible une pleine indexation, la formule actuelle fondée directement sur les fluctuations de l'IPC sera remaniée, bien qu'il sera quand même tenu compte de l'IPC.

Fidèle revient, chaque année, le temps des impôts



"Mais, Monsieur, vous ne semblez pas comprendre que vous ne pouvez pas déchirer votre carte de membre."

De plus en plus de touristes français visitent le Canada

Dans une déclaration récente faite à Paris, M. Denis Comeau, directeur adjoint du bureau parisien de l'Office de Tourisme du Canada, a souligné l'importance croissante du tourisme français au Canada. En 1977, plus de 90 000 Français ont visité le Canada et ils y ont dépensé plus de 200 millions de francs. La France se place ainsi au cinquième rang pour le nombre des visiteurs étrangers venus au Canada.

Il a aussi noté un taux de croissance de 8 p.c. des touristes étrangers venus d'Europe continentale depuis quelques années; d'autre part, le nombre des visiteurs en provenance des États-Unis et de la Grande-Bretagne est resté stable.

Un observatoire d'astronomie optique au mont Mégantic

Depuis la fin du mois d'avril, les astronomes du Québec disposent de l'observatoire d'astronomie optique le plus important de l'Est de l'Amérique du Nord.

C'est en novembre 1974 que l'Université de Montréal et l'Université Laval (à Québec) ont présenté au Conseil national de recherches (CNRC), une demande commune de subvention pour la création d'un observatoire. En juin 1975, le CNRC a accordé l'instrument. Le protocole d'entente pour l'administration de l'observatoire était signé en août 1975.

L'emplacement du mont Mégantic a été choisi à cause de sa situation: il est assez loin des grands centres pour ne pas voir son ciel refléter leurs lumières, tout en étant facilement accessible.

Des chercheurs de l'Université Laval et de l'Université de Montréal utiliseront l'Observatoire astronomique du Québec pour mener à bien des recherches d'astrophysique couvrant, entre autres, les domaines des processus d'évolution des étoiles, de milieu interstellaire, des amas d'étoiles et des galaxies, de la dynamique des gaz et de l'importance des champs magnétiques et de la diffusion dans la structure et l'évolution des étoiles.

La faculté des études supérieures de l'Université de la Colombie-Britannique a l'intention de créer un centre de recherche sur l'enfance qui aura pour objectifs de stimuler et de faciliter l'étude de tous les aspects de l'enfance.

La chronique des arts

Découverte d'une collection de vitraux rares des XVI^e et XVII^e siècles

L'Université McGill, à Montréal, était loin de se douter qu'elle acquerrait plus qu'un majestueux manoir victorien lorsqu'en 1969 elle acheta la maison Hosmer, rue Drummond.

Par une découverte fortuite survenue récemment, on s'est aperçu en effet que l'Université était devenue propriétaire d'une rare collection de vitraux européens des XVI^e et XVII^e siècles.

Jusqu'à ce que l'Université les enlève pour les mettre en lieu sûr et les étudier de plus près, les 39 "médaillons" de la collection étaient apparemment restés scellés dans les fenêtres "art nouveau" de cette maison pendant au moins 75 ans.

Découverte

Mme Ariane de Jongh Isler, étudiante de troisième cycle en histoire de l'art à l'Université de Montréal, participait à une visite guidée de la maison Hosmer, dont l'intérieur est très bien conservé, lorsqu'elle reconnut les techniques de coloration en grisaille, en jaune d'argent et en émaux brillants utilisées dans l'art du vitrail civil, en grande vogue dans les résidences de la bourgeoisie naissante des XVI^e et XVII^e siècles en Europe. Selon Mme Isler, en Europe, les médaillons de cette époque se retrouvent principalement dans des édifices publics et des musées, mais il en subsiste très peu aujourd'hui dans les résidences privées.

Anthologie

Mme Isler accorde une importance particulière à sa découverte parce qu'il est rare de trouver une grande variété de styles dans une même collection. Or, il appert que la collection Hosmer constitue une anthologie des styles flamand, hollandais, français, allemand, suisse et italien.

"C'est extraordinaire de trouver ces vitraux au Canada, et surtout dans une résidence privée, préservés comme ils le sont dans cette monture particulière très répandue au tournant du siècle."

La maison Hosmer fut bâtie vers 1900, à une époque où les fenêtres "art nouveau" ornées de montures de plomb étaient en vogue auprès des architectes et des riches propriétaires. Il n'existe aucun document pouvant nous renseigner sur la provenance des médaillons, mais il est probable qu'ils furent achetés en Angle-



Joseph explique les songes du Pharaon. Verre blanc peint de grisaille et de jaune d'argent. Oeuvre française dans le style maniériste de Fontainebleau. Milieu du XVI^e siècle.



Un docteur. Verre blanc peint en grisaille, rehaussé de jaune d'argent. Le dessin nerveux et massif suggère une provenance italienne ou une illustration française des personnages de la comédie italienne. Première moitié du XVII^e siècle.

terre ou sur le vieux continent, puis enchâssés dans les fenêtres. Ces dernières ont pu être commandées aux États-Unis ou en Angleterre et expédiées à Montréal peu après la construction du manoir.

Actuellement, des architectes et historiens d'art de McGill et de l'Université de Montréal essaient d'authentifier la découverte, et tout porte à croire que le résultat sera affirmatif. "Même si certains des vitraux de la collection sont des faux, les spécialistes seront malgré tout très intéressés à les étudier", de dire Mme Isler, formulant le vœu que les médaillons "restent à McGill pour y être exposés en permanence".

Prix du gouverneur général pour les compositeurs

Lors d'un concert donné le 23 avril à Rideau Hall par les pianistes-duettistes Bouchard et Morisset, S.E. M. Jules Léger, gouverneur général du Canada, a annoncé la création d'un nouveau prix pour les compositeurs.

Le prix Jules Léger pour la nouvelle musique de chambre a été institué par le gouverneur général dans le but d'encourager les compositeurs canadiens à écrire pour les ensembles de musique de chambre et de promouvoir l'exécution de ces oeuvres par les ensembles canadiens.

Le prix Jules Léger sera décerné annuellement et le premier concours aura lieu sous peu. Tous les compositeurs de citoyenneté canadienne ou ceux ayant le statut d'immigrant reçu et résidant depuis au moins un an au Canada, pourront soumettre des oeuvres; le jury sera formé de personnalités musicales bien connues.

Un trophée, qui sera commandé à un sculpteur canadien, M. Louis Archambault, sera remis au gagnant lors d'un concert à Rideau Hall pendant lequel l'oeuvre sera exécutée par un ensemble canadien réputé; ce concert sera diffusé dans tout le Canada par Radio-Canada.

Le prix Jules Léger pour la nouvelle musique de chambre sera géré par le Conseil canadien de la musique.

Harry Belafonte, vedette de renommée internationale, a donné sept représentations à l'Opéra du Centre national des arts, à Ottawa, au cours du mois d'avril. Sa dernière visite au CNA remonte au mois de décembre dernier alors qu'il avait participé à un gala de bienfaisance aux côtés de l'Orchestre du CNA.

Nouvelles brèves

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Alex Campbell (libéral) a été reporté au pouvoir à la suite des élections du 24 avril. Sur les 32 sièges, les libéraux en ont remporté 17 et les conservateurs 15. Avant les élections, les libéraux détenaient 24 sièges et les conservateurs huit.

Une entente de trois ans visant à augmenter et améliorer la main-d'oeuvre qualifiée de la province de l'Ontario a été conclue entre le gouvernement fédéral et celui de cette province. Au cours de l'année financière 1978-1979, le gouvernement fédéral affectera un montant de \$102 819 000 à l'achat de cours de formation professionnelle pour adultes. Il consent à disposer de crédits minimums de \$272 073 000 au cours de la période de trois ans mais le montant global affecté à cette fin dépendra d'autres facteurs (par exemple, l'essor de l'emploi et l'importance de la population active en Ontario, l'indice des prix à la consommation). L'entente prévoit aussi des crédits pour les stagiaires non admissibles aux prestations d'assurance-chômage et une somme de \$25 000 000 pour dispenser des cours de formation industrielle en Ontario, durant l'année financière 1978-1979. L'entente passée reconnaît que le succès complet de ces programmes repose essentiellement sur une consultation et une collaboration étroites entre les deux ordres de gouvernement quant à la préparation, l'application et la direction des activités. Elle modifie celle qui avait été passée le 6 décembre 1967.

Depuis le 1er avril, les locataires de la plupart des 20 000 logements familiaux des Forces canadiennes au Canada doivent acquitter leur facture d'électricité sur la base du compteur et non d'après un taux fixe.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Le service de la cartographie du ministère des Terres et Forêts du Québec a publié trois nouvelles cartes: la carte générale du Québec, la carte représentant les parcs et réserves du Québec et celle des dix régions administratives du Québec.

Une enquête de la Royal Trust menée dans 85 villes canadiennes a montré qu'entre juin 1977 et février 1978 le prix des maisons avait augmenté dans 43 villes et baissé (ou était resté stable) dans 42. On note les baisses dans certaines régions du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Au Québec, les baisses ont été signalées dans les quartiers anglais de Montréal tandis qu'il y a eu des hausses à Québec et à Sherbrooke. En Ontario, les baisses ont été signalées à Ottawa, Hamilton, Sarnia, Sudbury et Peterborough. Les prix sont restés inchangés à Toronto, Thunder Bay, Brampton, Oakville, Burlington, Guelph, Sault-Sainte-Marie et Belleville. En Colombie-Britannique, on note des baisses à North Vancouver, Victoria, Surrey et Kelowna. Il n'y a pas de changement à West Vancouver, Kerrisdale et Richmond. Il n'y a eu aucune baisse dans les provinces atlantiques et dans les Prairies.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé à la mi-avril que le gouvernement fédéral, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta accorderaient une aide financière à la Canadian Co-operative Implements Ltd. de Transcona (Manitoba), unique coopérative de fabrication de matériel agricole de l'hémisphère occidental. L'apport fédéral (\$8 millions) prendra la forme d'un prêt sans intérêt pour une période de dix ans; le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta (qui donneront ensemble \$6,5 millions) garantiront les prêts que consentira la Canadian Co-operative Credit Society.

Le gouvernement fédéral a entrepris le réaménagement, au coût de \$ 60 millions, du Vieux Port de Montréal. La première étape consiste en des travaux expérimentaux de démantèlement de l'autostade. Le ministre d'État aux Affaires urbaines projette, pour l'été prochain, un programme d'activités qui éveillera la population montréalaise au fait qu'une partie du port de Montréal sera dorénavant mise à la disposition du public et ne servira plus à des activités portuaires et industrielles. Les Montréalais pourront à l'occasion de ces activités faire des suggestions sur la façon dont ils entrevoient le réaménagement de ce secteur.

Vingt-cinq éducateurs de Clwyd, au pays de Galles, ont fait un séjour à Montréal pour y étudier les travaux sur l'enseignement bilingue réalisés par des commissions scolaires de la région et par un certain nombre de départements de l'Université McGill.

Le Canada et les États-Unis ont convenu d'accroître leur collaboration en matière de recherche agricole, notamment en ce qui a trait aux prévisions des récoltes basées sur les données recueillies par satellites. Les ententes ont été conclues le 14 mars à l'issue de la visite que le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, rendait à son homologue américain, M. Bob Bergland.

En février, les ventes commerciales et industrielles des fabricants de peintures, de vernis et de laques ont atteint \$34 549 480, contre \$31 988 548 après révision, l'an dernier.

Le ministère des Communications a proposé des mesures qui permettront de répondre à la demande croissante de dispositifs radio à faible puissance, tels que les dispositifs d'ouverture et de fermeture automatique de portes de garage, de commande de barrière, de déclenchement d'alarme d'incendie et de vol, etc. Le ministère propose la création de trois nouvelles bandes de fréquence entre 300 et 400 Mégahertz (MHz). En répondant à de nouvelles normes techniques, les nouveaux dispositifs pourraient alors être exploités dans ces bandes sans licence radio.

Des escadrons du commandement aérien des Forces canadiennes, de l'aviation et des marines des États-Unis participent depuis le 22 avril à un programme d'entraînement d'un mois à la BFC de Cold Lake, à 240 km au nord-est d'Edmonton.

Le prix de toutes les catégories de bovins ont augmenté depuis le début de 1978, et il semble que les prix actuels devraient se maintenir. En fait, une hausse des prix est à prévoir, les plus fortes augmentations touchant les vaches et les bouvillons d'engrais.

Les 13 réseaux téléphoniques les plus importants ont fait des recettes de \$327,4 millions en février, soit 16,3 p.c. de plus qu'en 1977. Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 13,5 p.c. atteignant \$226,5 millions, de sorte que les revenus nets ont été de \$100,8 millions, une hausse de 23 p.c. sur l'an dernier. Le nombre d'appels interurbains a augmenté de 7,5 p.c. passant à 77,4 millions.